

Image not found or type unknown



Paielement lettres recommandées

Par **kezako99**, le **27/03/2010** à **08:45**

Bonjour,
Ma locataire paie rarement son loyer et c'est pourquoi je fais régulièrement appel à son organisme de caution.
Cependant avant de me faire rembourser mes loyers, je dois lui envoyer des lettres de rappel en recommandé qui sont pour l'instant toujours à mes frais. Cela fait plus d'une dizaine de lettre reco que je lui envoie et j'aimerais savoir si je peux récupérer le montant de ces envois? Les inclure dans le paiement des loyers par la caution ou les récupérer avec la caution qu'elle a laissé en arrivant.
Pourriez-vous m'éclairer sur ce sujet svp. et me donner les textes qui correspondent.
Merci
Cdt